



Communiqué de presse

Conseil général de l'Orne - Direction de la Communication
27, boulevard de Strasbourg - 61000 Alençon - Tél : 02 33 81 60 00 - www.orne.fr

Contacts Presse :

France-Laure Sulon
Directrice de la Communication
Conseil général de l'Orne
Tél. : 02.33.81.60.00
Poste 1220 –
sulon.france-laure@cg61.fr

Irène Martin-Houlgatte
Chargée de communication
Tél. : 02.33.81.60.00
Poste 1226 –
martin-houlgatte.irene@cg61.fr

29 janvier 2010

Les conseillers généraux du Département réunis en Commission permanente le 29 janvier 2010

Les élus du Département se sont réunis vendredi 29 janvier 2010, sous la présidence d'Alain Lambert, Président du Conseil général, en Commission permanente pour voter de nombreuses mesures et projets d'importance pour la vie du Département. En ce début d'année, les élus ont décidé le lancement de plusieurs appels d'offres de chantiers d'envergure. C'est le cas de la réalisation d'un nouveau tronçon sur la deux fois deux voies Flers-Argentan et de la rénovation de trois collèges du département.

D'autres mesures destinées à aider les plus démunis ont également été prises : bourses scolaires pour plus de 4 000 collégiens et lycéens, aides pour la construction et la rénovation de logements sociaux...

Flers-Landigou : début de chantier routier dès le printemps

En juillet 2009, débutaient les travaux de mise à deux fois deux voies de l'axe Flers-Argentan, avec la réalisation d'un premier tronçon situé à la sortie ouest d'Argentan. En ce début d'année 2010, les travaux de ce vaste chantier s'accroissent. La Commission permanente du Conseil général vient en effet de décider de lancer les appels d'offres nécessaires à la réalisation des travaux de la portion Flers-Landigou à l'autre extrémité de l'axe routier long de 37 kilomètres.

Le lancement de la procédure d'appel d'offres permettra de débuter le chantier d'aménagement en voie rapide des 3,2 km qui relient Flers à Landigou dès le printemps 2010. C'est un chantier complexe qui s'annonce, avec la nécessité de maintenir la circulation durant les 20 mois de travaux. L'investissement pour la construction de ce tronçon s'élève à 14,5 M€ TTC.

Avec un trafic quotidien de 6 500 véhicules par jour dont 14 % de poids lourds, la traversée de nombreux bourgs ou agglomération, la difficulté de dépasser ou l'alternance de parties sinueuses, la modernisation de l'axe Flers-Argentan et sa transformation en voie rapide est une priorité des élus du Département et un projet phare de l'année 2010. Ce projet s'inscrit dans la restructuration économique du nord du département. Il rapprochera l'agglomération de Flers, pôle d'emploi majeur, des autoroutes A 88 et A 28. Il mettra à 20 minutes de distance les pôles économiques de

Flers et d'Argentan, facilitant les échanges quotidiens. Il permettra également d'améliorer à la fois la sécurité des automobilistes et des riverains tout en limitant les nuisances sonores et de pollution. Le choix de réaliser les deux premiers tronçons aux deux extrémités de l'axe long de 37 kms, s'explique en raison de la densité du trafic constaté sur ces deux portions, situées en périphérie des deux agglomérations.

Les repères de la section Flers-Landigou

- 3,2 km
- 14,5 M€ investis par le Département
- 3 ponts à construire : 2 passages supérieurs et un passage inférieur
- 500 m de glissières (métalliques ou béton)
- 160 000 m³ de déblais, 230 000 m³ de remblais
- 73 000 m³ de graves non traités
- 46 300 tonnes de matériaux bitumineux

Accélérer les travaux dans les collèges de l'Orne

Suite à un état des lieux réalisé depuis un an dans l'ensemble des trente et un collèges départementaux, les élus du Département ont décidé de porter un effort particulier à leur rénovation en doublant le budget précédemment alloué pour le porter à dix millions d'euros par an. Cette décision majeure de l'assemblée départementale permettra de répondre aux nouvelles exigences pédagogiques et d'assurer l'accessibilité des établissements à toutes personnes souffrant d'un handicap. Son intention est également de réduire de moitié les consommations énergétiques et d'eau potable, dans le cadre de la politique de développement durable du Département.

En ce début d'année, les conseillers généraux ont décidé de lancer les appels d'offres pour trois restructurations importantes. Il s'agit du collège Sévigné à Flers, du collège Cassin à Athis-de-l'Orne et du collège Lefavrais à Putanges-Pont-Ecrepin. Ces chantiers qui consistent à réhabiliter en totalité l'établissement tout en maintenant l'activité scolaire, dureront environ deux ans chacun. Ils devraient débiter à la fin du 1er semestre 2010. Une quatrième rénovation suivra très prochainement, celle du collège Collet à Moulins-la-Marche.

Les repères dans l'Orne

- 31 collèges gérés par le Conseil général en termes de construction, rénovation et entretien
- 10 M€ investis par le Département chaque année

Offrir aux élèves du secondaire et aux étudiants du domaine sanitaire et social une bourse départementale pour leurs études

Le Conseil Général a fait le choix d'aider financièrement les collégiens et les lycéens dans la poursuite de leurs études sous certaines conditions de ressources. Il vient d'accorder une bourse d'un montant de 80 ou 120 euros à un peu plus de 4 000 jeunes du département scolarisés en collège ou en lycée. Cette aide représente au total plus de 400 000 € par an. Elle est destinée à participer aux frais de demi-pension ou d'internat et de permettre la gratuité des transports scolaires tout au long de l'année et pour toute la fratrie.

Parallèlement des bourses d'études ont été octroyées à 12 élèves suivant des études dans le domaine sanitaire et social (à l'exception des formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puéricultrice aidées par le Conseil régional) pour un montant total de 11 500€. Trois prêts d'honneur ont également été octroyés. Ce dispositif d'aide départementale permet d'améliorer les conditions de vie des élèves et étudiants des formations paramédicales, secteur de formation majeur pour l'avenir du département.

Passer aux contrats uniques d'insertion

Les élus du Département ont pris les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les nouveaux contrats aidés destinés à faciliter l'accès à l'emploi des adultes rencontrant des difficultés d'insertion. En effet, la loi sur le revenu de solidarité active (RSA) a réformé le paysage des contrats aidés en créant un contrat unique d'insertion. Il est depuis le 1er janvier 2010 le nouveau cadre légal des deux seuls contrats aidés qui subsistent : le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour les employeurs du secteur non marchand comme les collectivités locales ou les associations et le contrat d'initiative emploi (CIE) pour les employeurs du secteur marchand. Le CIE ouvre droit à une aide financière égale à 47 % du SMIC brut par heure travaillée. L'aide est portée à 90 % pour les CAE et même 105% pour les ateliers et chantiers d'insertion. Le Conseil général prendra en charge 88 % du montant forfaitaire (soit 400 €/mois au 1er janvier 2010).

Améliorer l'offre de logement social

Le Conseil général de l'Orne a pour objectif, en matière de logements sociaux, de favoriser la réhabilitation et l'acquisition-amélioration de logements situés en centre bourg. C'est pourquoi, lors de la redéfinition de ses politiques d'aide à la pierre, en septembre 2007, il a été décidé d'augmenter la participation financière du Département pour les logements vacants remis sur le marché de la location sociale et de subventionner leur réhabilitation.

Le Département est également favorable à la production de logements à destination des personnes très défavorisées et aide ainsi à la construction des logements PLA intégration. Ils sont destinés aux ménages cumulant difficultés économiques et difficultés sociales qui, de ce fait, se trouvent souvent exclus des filières classiques d'attribution de logement. Une aide de 22 000 € a été votée pour la production de 4 logements PLA intégration dans le quartier Saint-Michel, rue d'Abington à Argentan ainsi qu'une aide de 80 000 € pour la reconstruction de 16 autres logements HLM situés dans la même rue. La Commission permanente de janvier a également voté des subventions pour l'amélioration de 7 logements dans l'ancienne gendarmerie du Theil-sur-Huisne (49 000 €) et de 2 logements à Tourouvre (69 000 €).

Les conseillers généraux ont parallèlement voté une subvention de 18 000 € pour participer aux frais de fonctionnement annuels de l'aire d'accueil des gens du voyage, située sur la Communauté d'agglomération du pays de Flers.

Lancement de la restauration des jardins du palais d'Argentré à Sées

Les conseillers généraux de l'Orne viennent de décider de rénover les grands jardins du palais d'Argentré, actuellement lui-même en cours de rénovation, afin de les ouvrir au public. Le projet concerne les jardins situés au sud du palais en bordure de l'Orne. Si les tracés et la quasi-totalité des plantations de l'ancien évêché ont disparu depuis longtemps, les espaces de ces magnifiques jardins conçus au XVIIIème siècle par l'architecte Brousseau demeurent dans un remarquable état de conservation. En plein accord avec la commune de Sées, les élus du Département ont donc souhaité conserver la même structure que celle d'origine. Articulé autour d'une vaste allée centrale descendant lentement vers le canal de l'Orne, le projet de rénovation du jardin, propose une alternance de promenades au bord de l'eau et un grand espace central de plus d'un hectare. L'aménagement de ce dernier est prévu pour permettre l'ouverture du lieu à de grands événements ou manifestations publiques.

Les travaux d'un montant de 413 600 € vont être réalisés cet hiver par quatre entreprises différentes ; les plantations seront réalisées à l'automne. C'est la ville de Sées qui assurera l'entretien des jardins, une fois-ceux-ci rénovés.

Les repères

- Jardins réalisés par l'architecte Brousseau au moment de l'édification du palais d'Argentré (1778-1786)

Participer à la sauvegarde du patrimoine religieux et protégé de l'Orne

Face au poids économique que représente l'entretien des églises pour des communes au budget souvent modeste, le Conseil général a dès 2004 en partenariat avec la Fondation du Patrimoine apporté son soutien financier à nombre de dossiers de travaux de conservation et de restauration. La subvention du Conseil général consistait jusqu'ici à doubler la contribution de la Fondation du Patrimoine, dans la double limite de 20 % du montant des travaux et de 20 000 € pour une période de dix ans. Lors de la session du 4ème trimestre, les élus du Département ont décidé d'élargir cette aide d'une part en supprimant à titre provisoire le plafond de subvention de 20 000 € et d'autre part en ouvrant les aides à la restauration du patrimoine protégé non religieux, qui jusqu'alors était exclu des domaines d'intervention du Conseil général.

Ainsi ont été attribués une subvention de 35 500 € pour la restauration de la toiture de l'église de Saint-Aubin-des-Grois et une subvention de 33 000 € pour celle de Saint-Germain-de-la-Coudre.

Soutenir l'installation des jeunes agriculteurs

L'Orne présente un patrimoine paysager très diversifié, source d'une activité agricole d'importance pour l'économie ornaise. Conscient de ces enjeux, le Conseil général de l'Orne est l'un des rares Départements en France à soutenir activement les jeunes agriculteurs lors de leur installation. Les élus du Département ont apporté leur soutien à six nouveaux agriculteurs qui démarrent à la fois dans le domaine de l'élevage ou de la culture céréalière sur les communes de Tourouvre, la Ferté-Macé, Eperrais, Chahains et Orgères.

Les repères dans l'Orne

Nombre d'installations de jeunes agriculteurs : 91 en 2004, 83 en 2005, 66 en 2006, 96 en 2007, 92 en 2008, 92 en 2009

Soutenir la rénovation des mairies

Six communes du département vont être aidées dans leur projet de réaménagement de leur mairie. C'est le cas de d'Omméel qui reçoit une subvention de près de 39 000€ pour la réhabilitation d'une maison dans laquelle sera transférée la mairie, de L'Aigle qui reçoit une aide de 46 000 €, de Courgeon (5 100 €) et de Saint-Maurice-sur-Huisne (1 500 €) pour différents travaux de rénovation et aménagement.

Promouvoir la lecture de la presse dans les collèges

La commission permanente du 29 janvier a décidé de reconduire l'opération Classes presse qui se déroule dans une dizaine de collèges ornais afin de familiariser les élèves à la lecture des journaux. Une aide de 28 800 € a été attribuée par le Conseil général à l'opération organisée en partenariat avec l'inspection académique, le journal Ouest France et les hebdomadaires ornais du groupe de presse Publihebdo. Le Conseil général a décidé en complément de cette aide financière de prendre en charge l'organisation de la remise des prix en mai et de participer à l'organisation de rencontres dans les collèges, y compris les non-participants, sur le thème de l'internet et de l'information.